

ANNEXE .SH - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .SH

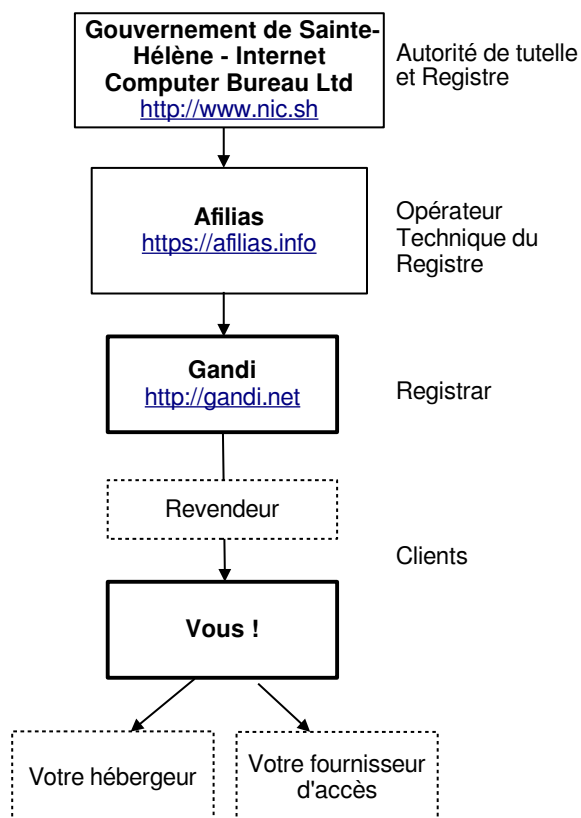
version n° 2.0 du 11 janvier 2018

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .SH supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .SH.1. Autorité de tutelle et Registre

.SH est l'extension officielle de Sainte-Hélène. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .SH :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .SH.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .SH, Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .SH, définies par Internet Computer Bureau Ltd, consultables à l'adresse suivante : <https://www.nic.sh/policy.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .SH. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Vous comme à Vous.

Article .SH.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur : <http://www.gandi.net/domain/sh/info>

Les .SH sont ouverts à tous.

Vous devez fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le registre du .SH peut détruire Votre nom de domaine.

Article .SH.4. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .SH.5. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/sh>

Article .SH.6. Stockage des données personnelles

Vous consentez à l'utilisation, la copie, la distribution, la publication notamment dans la base de données [Whois](#), la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, Afilias, leurs personnes désignées et agents conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .SH.7. Règlement des litiges

Le Registre du .SH a mis en place une procédure alternative de résolution des litiges spécifique pour les domaines en .SH, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve : https://my.nic.sh/legal/legal_dispute.html

Article .SH.8. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été enregistré depuis plus de 60 jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email). Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'Expiration.

Article .SH.9. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine en .SH ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .SH.10. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques

éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .SH.11. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, et ses sous-traitants ainsi que leurs administrateurs, directeurs, employés, sociétés affiliés et agents contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l'enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie survit au terme du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .SH.12. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, suspendre, transmettre à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, du Registre, ses sociétés affiliées, filiales, administrateurs, directeurs et employés ;
- en application du présent contrat ;
- pour non paiement des frais au registre ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre ne peut être tenu responsable de toute perte ou responsabilité résultant des procédures relatives à l'enregistrement ou la gestion des noms de domaine ou à la résolution des litiges.

-fin de l'annexe .SH-